



Réforme de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

L'UNOSEL prend part à la grande consultation organisée par le gouvernement et alerte sur les spécificités de la formation linguistique, notamment lorsque celle-ci se déroule à l'étranger.

L'UNOSEL se félicite de la démarche courageuse et ambitieuse du gouvernement et espère que la formation linguistique sera considérée comme prioritaire.

Inscrites très tardivement dans la liste des certifications éligibles en 2015, les formations en langues restent un véritable enjeu pour la montée en compétences des salariés et demandeurs d'emploi.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) permet en effet aux Français de financer une formation linguistique en immersion à l'étranger, et nombre d'entre eux en ont bénéficié ces dernières années. Ces formations en immersion sont clairement irremplaçables pour quiconque entend développer rapidement ses compétences professionnelles en langue étrangère.

Néanmoins de nombreux obstacles au bon fonctionnement du dispositif persistent. La réforme voulue par le gouvernement devrait les supprimer, afin de faciliter à tous l'accès à des formations linguistiques de qualité en immersion totale.

Constat

Nos contacts quotidiens tant avec les bénéficiaires de ces formations, que leurs tiers financeurs, montrent l'urgence de définir des politiques saines, applicables, équitables, visant à fiabiliser le secteur de la formation tout au long de la vie, et à dépenser utilement les sommes consacrées.

Il se trouve cependant que notre secteur d'activité, la formation en langues sur le principe de l'immersion totale à l'étranger, pour essentiel, et indispensable qu'il soit à l'acquisition sur le long terme de compétences solides et d'une réelle assurance dans la pratique de la langue étudiée, est assez méconnu des financeurs. Les critères de reconnaissance de ces formations ne sont pas, non plus, adaptés au mode opératoire des organismes de formation en immersion linguistique totale.

Le principe des formations linguistiques en immersion est simple : les organismes français de formation linguistique étudient les besoins du bénéficiaire de la formation, évaluent son niveau, font une analyse complète du contexte d'apprentissage propre à chaque bénéficiaire, puis le dirigent vers la formation la plus pertinente et la plus cohérente, assurée dans le pays où la langue est parlée, dans des centres linguistiques partenaires eux-mêmes agréés et contrôlés par les institutions de leur pays (comme, par exemple, le British Council inspecte, évalue et contrôle les écoles de langues britanniques).

En France, ces organismes sont nombreux, mais certains se sont soumis à l'accréditation par l'UNOSEL (Union Nationale des Organismes de Séjours Educatifs, linguistiques et de formation en Langues).

Lors des différentes réunions organisées dans le cadre de l'UNOSEL, les organismes font état des problématiques qui, pour certaines, menacent leur existence même.

Problématiques fréquentes

Méconnaissance du secteur par les tiers financeurs (OPCA, Fongecif, Pôle Emploi), beaucoup semblant ignorer l'apport inégalable d'une formation immersive sur le terrain et se limitant de proposer des formations basiques et

à un apport pédagogique inférieur. En 2015, la France était en dernière position parmi les pays européens pour la maîtrise opérationnelle de l'anglais selon l'étude annuelle EPI (English Proficiency Index). Or, la quasi-totalité de l'argent disponible est investie en formations insuffisantes, qui n'amènent pas les apprenants à une progression souhaitée pour leur développement professionnel.

Compétences mal adaptées : Si les OPCA sont maintenus, il serait pertinent de les **doter** de véritables **experts pédagogiques**, seuls à même de déterminer l'adéquation d'une formation avec un besoin. Ne pas connaître la pédagogie des langues étrangères, par exemple, revient à ne pas être capable de conseiller un bénéficiaire au mieux de ses intérêts.

Inadaptation des règles de fonctionnement : Les modalités d'intervention des tiers financeurs se révèlent totalement décalées par rapport aux impératifs de gestion des organismes de formation. En effet, le paiement, décalé dans le temps, décourage de nombreux organismes de s'investir pleinement dans le dispositif, car il ne permet pas de payer en temps et en heure les enseignants. Dans l'intérêt des bénéficiaires, les modalités de paiement par les tiers financeurs devront s'adapter aux besoins des acteurs, pour garantir des prestations à la hauteur des attentes de tous les bénéficiaires et surtout, le véritable retour sur investissement légitimement attendu.

Inadaptation des critères qualitatifs : à titre d'exemple, le système Data Dock correspond certainement bien aux organismes de formation généralistes français, mais pas du tout aux organismes de formation linguistique en immersion. En effet, il reconnaît uniquement des diplômes français pour les formateurs : or, les formateurs des écoles de langues à l'étranger disposent des diplômes pertinents dans leur pays. Les critères d'évaluation qualitative pourraient, par exemple, se référer aux [Actes d'Engagement](#) qu'ont obligation de respecter tous les organismes agréés par l'UNOSEL (ces critères sont les plus stricts de la profession).

Les formations linguistiques en immersion garantissent aux bénéficiaires un vrai retour sur investissement

- D'une part elles **enseignent la langue** au bénéficiaire **de manière concrète et directement utile**, car les formateurs, loin d'être de simples « natifs », ont suivi des cursus universitaires sur les techniques pédagogiques les plus avancées pour enseigner leur langue maternelle à des locuteurs étrangers venant du monde entier. (Être « natif » français ne fait pas forcément de chacun un parfait enseignant de Français Langue Etrangère. De même, il est étrange de constater que dans certaines formations en anglais assurées en France, la seule qualification de « l'enseignant » est d'être « natif » d'un pays anglophone... et cela suffit le plus souvent à convaincre les tiers financeurs de la validité d'une formation en anglais).

- D'autre part l'apprentissage est considérablement accéléré, et bien plus percutant, parce que le bénéficiaire se consacre à temps plein à son projet de formation. Il apprend en permanence, y compris en dehors des temps de cours, contrairement aux formations en présentiel en France. Le temps de formation en immersion est véritablement optimisé. L'absentéisme y est quasi-inexistant, contrairement aux formations en France.

- Enfin, les formations linguistiques en immersion placent le bénéficiaire en **situation réelle de communication, à deux niveaux différents**. D'une part elles le placent **en situation** de communication **avec des natifs**, mais aussi, et c'est essentiel, en situation de communication en anglais **avec des non-natifs**, tout comme lui. C'est de fait cette situation qui se présentera le plus fréquemment en contexte professionnel, où les interlocuteurs utilisent l'anglais comme vecteur de communication, quelle que soit leur nationalité d'origine et leur langue maternelle. Être capable de comprendre à un Russe ou un Chinois parlant anglais fait du bénéficiaire un collaborateur totalement opérationnel.

- Le développement des compétences interculturelles, avantage déterminant des immersions à l'étranger, amène un véritable « changement identitaire » de l'apprenant, et fait de lui un communicant totalement opérationnel dans la langue étrangère, apte à travailler de manière efficiente dans un environnement international.

Au final, les bénéficiaires des formations immersives acquièrent non seulement de solides compétences dans la langue étudiée, mais aussi une parfaite connaissance des cultures et modes de pensée des autres pays clés de l'économie mondiale. Surtout, dotés d'une parfaite assurance dans le maniement de la langue, ils deviennent des communicants assurés, confiants, « qui en imposent », même dans la langue étrangère : c'est ce type de profil que les employeurs recherchent avidement, car ils restent rares, et se limitent aux personnes ayant eu la chance de bénéficier d'un CPF ou d'une autre formation immersive à l'étranger.

Conclusion

Enfin, nous souhaitons que la nouvelle réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage prenne en considération les caractéristiques spécifiques de l'apprentissage des langues étrangères en immersion et, notamment, à l'étranger. Les progrès linguistiques de telles formations sont indéniables et leurs résultats, tant sur le plan linguistique que sur celui de la maîtrise de l'interculturalité, répondent précisément aux besoins du monde du travail d'aujourd'hui.

L'UNOSEL invite ainsi les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour parvenir :

- ◉ A une meilleure reconnaissance de ce secteur d'activité
- ◉ A une adaptation des critères qualitatifs propres à l'immersion linguistique à l'étranger
- ◉ A une réelle prise en compte de son mode de fonctionnement
- ◉ A un accompagnement pédagogique véritable de la part des financeurs

Des mesures en ce sens sont urgentes et nécessaires, afin d'aider à assurer de véritables progrès en matière de compétences linguistiques à la population française et l'inscrire ainsi en tant qu'acteur au cœur de l'économie mondiale et des relations internationales à tous les niveaux du marché de l'emploi.



Notre expert :

Sabine Bonnaud

Spécialiste de la Formation professionnelle & séjours linguistiques adultes

A propos de l'UNOSEL

L'UNOSEL, regroupe et contrôle depuis 1978 les acteurs majeurs de la formation linguistique en immersion, ces organismes labellisés sont les plus qualitatifs et les plus fiables du secteur de la formation professionnelle. Ils assurent chaque année des milliers de formations réalisées dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle et continue. Les critères qualitatifs, regroupés dans un Acte d'Engagement, sont basés sur la Norme Européenne sur les Séjours Linguistiques, et vont au-delà dans l'exigence de qualité.

L'UNOSEL a été à l'initiative de la création de la Norme française des Séjours Linguistiques, a élaboré les audits et contrôles permettant la labellisation des organismes de formation volontaires pour s'y soumettre, et impose aux acteurs du métier de formation professionnelle des critères qualitatifs attestant leur professionnalisme, rigueur et engagement pédagogique. A ce titre, l'UNOSEL est l'interlocuteur de référence pour du secteur et pourra apporter son éclairage et son expertise à la réflexion nationale.